



DOSSIER DE PRESSE

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

Rentrée scolaire – 2 septembre 2024

La rentrée scolaire 2024-2025 dans les collèges de l'Isère

La rentrée en chiffres

Un partenariat renforcé entre le Département et l'Education nationale

La modernisation des collèges

La prise en compte des enjeux environnementaux

Soutien aux équipements sportifs au bénéfice des collégiens

La diversification de l'offre sportive

La restauration scolaire

Le numérique éducatif

La politique jeunesse

La Carte Tattoo Isère

L'évolution de la carte scolaire

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Le transport scolaire des élèves handicapés

LA RENTREE EN CHIFFRES

97 collèges publics et 22 collèges privés**Plus de 55 000 élèves dans les collèges publics**

Dont près de 1 400 élèves dans 22 SEGPA*,
et 830 élèves dans 62 ULIS**

* SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

** ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaires

Près de 12 000 élèves dans les collèges privés**ISERE COLLEGIENS**

1,8 M€ pour le financement de
656 actions éducatives dans les
collèges publics et privés

RESTAURATION SCOLAIRE

40 M€ pour la restauration scolaire

37 800 repas servis chaque jour

61 % de produits locaux ou bio
dans les 69 collèges desservis par une
cuisine mutualisée départementale

CARTE TATTOO**46 806 collégiens inscrits en 2023/2024**

dont 20 248 collégiens bénéficiant de la
bonification CAF

Déjà 45 640 collégiens inscrits pour
2024-2025

NUMERIQUE

16 000 ordinateurs, 18 400 tablettes
71 collèges soutenus dans le cadre du
territoire numérique éducatif

BUDGET ANNUEL**Près de 135 millions d'euros pour l'éducation**

- investissement = **84,62 M€**

- fonctionnement = **50,34 M€**

Parmi les principales dépenses :

- 68,98 millions d'euros pour la modernisation des collèges,
- 5,3 millions d'euros pour l'équipement informatique et mobilier des collèges, ainsi que les équipements de restauration scolaire,
- 12,57 millions d'euros de dotation de fonctionnement des 97 collèges,
- 2 millions d'euros pour les actions éducatives,
- 10,52 millions d'euros pour participer au fonctionnement et à l'investissement des collèges.

UN PARTENARIAT RENFORCE ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'EDUCATION NATIONALE

Depuis 2015, dans le but d'offrir aux collégiens des 97 collèges publics isérois des conditions d'accueil et de vie optimales au sein de leur collège, le Département s'implique activement pour favoriser un dialogue fructueux avec l'Education nationale. En Isère, en complément des dispositions prévues par la loi et traduites dans une « convention de répartition des compétences » signée entre le Département et chaque collège, **un dispositif innovant de gouvernance partagée s'est structuré entre le Département et l'Education nationale.**

La gouvernance partagée s'appuie notamment sur les principes de l'intelligence collective et son organisation traduit une volonté conjointe de nos institutions d'inscrire la coconstruction dans une relation de partenariat productive, fondée sur des valeurs de confiance, de dialogue, de respect des compétences de chacun, de soutien et de convivialité.

Plusieurs groupes de travail composés de personnels de l'Education nationale et du Département s'attachent à travailler sur la **gestion financière et RH des collèges, la qualité de vie au travail, l'accompagnement des jeunes en fragilité, l'éco-responsabilité et les défis à venir, notamment autour du numérique.** En clair, tout sujet intéressant les collèges est traité dans le cadre de la gouvernance partagée.

Une illustration forte de cette démarche : sous l'impulsion conjointe du Département, de la DSDEN et du Rectorat, **un dispositif innovant de formation « management partagé » se déploie depuis 2019.** Cette formation est destinée aux managers hiérarchiques (cadres du Département) et fonctionnels (cadres des collèges) des agents des collèges chargés d'assurer au quotidien l'entretien, l'accueil, la restauration et la maintenance au sein des collèges. Cette formation conjointe a pour objectif de favoriser un management bienveillant et porteur de reconnaissance et de valorisation des compétences des agents des collèges, et du bien-être au travail pour l'ensemble des équipes d'agents et de cadres. En 2024, le dispositif évolue avec l'intervention d'une équipe de formateurs internes composés de cadres des collèges (adjoints gestionnaires en poste) et de cadres des services éducation des territoires.

Il s'agit d'une modalité unique en France, qui confirme la **volonté des 2 institutions de se coordonner autour des enjeux partagés de la politique éducation en Isère.**

Les opportunités d'espace de travail commun, d'information, et de regards croisés se déclinent tout au long de l'année autour d'instances complémentaires tels que les « dialogues de gestion » organisé pour chacun des collèges (tour d'horizon des différents points forts et problématiques de l'établissement et recherche conjointe d'amélioration ou de solutions), la rencontre de l'ensemble des principaux et adjoints gestionnaires avec le Président du Département, réunions opérationnelles permettant de faire vivre le management partagé à l'échelle des territoires du département.

La rentrée 2024 est marquée par la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle autorité fonctionnelle du Département sur les adjoints gestionnaires, personnels de l'Education nationale, telle que prévue par la loi 3 DS du 21 février 2022.

L'objectif de la loi est de favoriser une meilleure articulation entre les établissements scolaires et leurs collectivités de rattachement.

Cette évolution ne vient pas fondamentalement modifier les relations du Département avec les collèges isérois, elle représente **une opportunité pour améliorer encore l'efficacité de l'action publique.**

A ce titre, des objectifs annuels sont désormais partagés entre le Département et les adjoints gestionnaires pour améliorer la qualité de la restauration scolaire, de l'entretien et de la maintenance dans les collèges.

Un groupe de travail composé notamment des représentants des collèges et des services départementaux assure le suivi et l'évaluation de l'application de cette autorité fonctionnelle.

LA MODERNISATION DES COLLEGES

Après un plan d'investissement de plus de 400 M€ mis en œuvre sur la période 2015-2021, le Département poursuit sa campagne de rénovation-construction de collèges.

Ainsi, un deuxième plan pluriannuel de rénovation-construction (PPRC 2) a été adopté en octobre 2021 permettant d'**intégrer 28 nouvelles opérations** ainsi que le déclenchement de secondes tranches pour **finaliser 13 opérations démarrées** au PPRC 1, représentant un **montant estimé à 226 M€**.

Le PPRC 2021-2028 poursuivra les 8 objectifs suivants :

- 1 - Améliorer les performances techniques et énergétiques du bâti et le niveau de qualité d'air intérieur
- 2 - Améliorer le confort thermique estival et printanier des occupants en travaillant à la fois sur le bâti et sur les espaces extérieurs
- 3 - Améliorer les conditions de travail des agents en s'appuyant sur leur expertise pour définir les projets
- 4 - Améliorer les flux et fonctionnement de l'établissement, y compris les SEGPA
- 5 - Généraliser le dispositif « Collège de demain »
- 6 - Intégrer des espaces dédiés à l'éducation artistique et culturelle
- 7 - Réhabiliter les logements de fonction si des travaux structurants sont nécessaires
- 8 - Supprimer les bâtiments provisoires historiquement installés dans les établissements du fait de sureffectifs

Au travers de ces réalisations, le Département souhaite être **acteur dans la lutte contre le réchauffement climatique** en allant au-delà de ce qu'impose la réglementation thermique, en favorisant les matériaux biosourcés, en développant les énergies renouvelables. Le confort estival est également une préoccupation : cela passe, par exemple, par le développement de cours oasis (voir ci-après) végétalisées, où les sols sont également désimperméabilisés.

Ainsi, **d'ici 2028, plus de 600 millions d'euros auront été consacrés à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges isérois**, ainsi qu'à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par la mise en service du **collège François Truffaut** (L'Isle-d'Abeau) à la rentrée des congés d'hiver, entièrement reconstruit pour un montant de 26 M€, dans le cadre d'un marché global de performance (la salle d'évolution sportive et les logements de fonction seront livrés à la rentrée 2025).

Les réhabilitations partielles des collèges **Philippe Cousteau** (Tignieu-Jameyzieu) et **Simone de Beauvoir** (Crolles) se sont achevées au printemps 2024, offrant de nouveaux espaces plus fonctionnels aux élèves et équipes des collèges.

A la rentrée 2024, les bâtiments du **collège Chartreuse** (Saint-Martin-le-Vinoux) seront entièrement rénovés ; les espaces extérieurs dont la cour oasis seront livrés à l'automne. De même, la réhabilitation partielle du collège **Les Pierres Plantes** de Montalieu-Vercieu offrira de nouveaux locaux d'enseignement et espaces extérieurs.

LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La performance thermique des opérations de rénovation

Depuis 2015, le Département impose, lors des opérations de construction ou de réhabilitation de ses collèges, des exigences plus ambitieuses que la réglementation thermique de 2012 qui ont permis, par exemple, d'obtenir la certification **Certivea** pour le collège Lucie Aubrac.

Ces exigences élevées en matière d'isolation thermique étaient très proches de la nouvelle réglementation de 2020, c'est pourquoi les opérations réalisées depuis 2015 répondent à cette nouvelle réglementation en vigueur. Les bâtiments rénovés sont donc très performants et assurent un confort hivernal et estival de bonne qualité. Cette démarche se poursuit dans le cadre du nouveau plan d'investissement voté en 2021.

D'ici 2028, les 37 collèges intégrés au PPRC 2, intégreront encore plus de matériaux biosourcés afin de réduire l'impact carbone des activités de construction du Département et d'améliorer le confort d'été des usagers des collèges.

En 2028, plus de la moitié des établissements seront **très performants thermiquement** et une grande part sera équipée de **centrales photovoltaïques** permettant de réduire la facture énergétique des collèges. L'ensemble des chaufferies fuel résiduelles dans les collèges aura été démonté et remplacé soit par un raccordement sur un réseau de chaleur, soit par une chaufferie bois ou encore par de la géothermie profonde ou sur nappe, **réduisant encore l'impact du Département sur l'environnement**. Le recours aux énergies renouvelables sera généralisé à l'ensemble des opérations de rénovation ou reconstruction engagées d'ici 2028.

Le programme Cours Oasis

Depuis 2020, le Département a pu expérimenter de nouveaux aménagements des cours de collèges dans le but de réduire les zones imperméables, d'augmenter les espaces végétalisés et ombragés, afin de mettre à disposition des élèves et équipes des établissements dans lesquels les impacts du réchauffement climatique seront atténués.

On peut citer en exemple les cours des collèges Fernand Léger (Saint-Martin-d'Hères) et Jean Vilar (Echirolles) qui ont pris la forme d'îlots de fraîcheur au sein de l'agglomération grenobloise.

Les cours ainsi réaménagées invitent à repenser les pratiques en matière d'utilisation des espaces extérieurs, en en faisant des lieux d'éducation (cours, activités diverses) et d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité.

La réalisation d'une cour oasis offre aux élèves et à la communauté éducative une très belle opportunité pour mettre en œuvre des projets éducatifs ou appuyer et illustrer concrètement ceux déjà en place, notamment dans la phase d'étude.

Les opérations de travaux seront systématiquement couplées à une réflexion de tous les usagers du collège (élèves, équipes enseignantes, agents départementaux, équipe administrative) sur le devenir de la cour et son utilisation future. Cette opportunité pédagogique sera accompagnée financièrement par le Département si l'établissement souhaite faire appel à un prestataire pour être appuyé dans l'animation de sa démarche.

Concrètement, cet accompagnement pourra être sollicité :

- en amont ou pendant des travaux afin de faire de la cour oasis un véritable objet d'étude pour les collégiens en lien avec le programme scolaire (webinaires et ateliers pratiques autour de sujets sur le cycle de l'eau, le réchauffement climatique, la biodiversité, etc. ; agora des élèves pour recueillir et mettre en forme leurs besoins et attentes vis à vis du futur espace, etc.) ;
- après les travaux afin d'accompagner les équipes pédagogiques et les élèves dans la prise en main et l'appropriation du nouvel espace (charte de la cour, accompagnement à de nouveaux modes d'apprentissage en extérieur, etc.).

L'année 2024-2025 sera de nouveau marquée par un déploiement massif du programme de réalisation des cours oasis, que ce soit *via* des opérations spécifiques ou intégrées à la rénovation d'un établissement :

- études de programmation et de conception lancées dans 10 nouveaux collèges ;
- travaux réalisés ou lancés avant la fin de l'été 2025 dans 21 établissements.

La rentrée 2024 marquera également le lancement par le Département du marché d'accompagnement éducatif des cours oasis. Les premiers accompagnements pourront démarrer dès septembre.

D'ici 2030, l'ensemble des cours d'établissements dont le Département a la charge devrait être traité, permettant une amélioration globale du bien-être des usagers des collèges. 5 à 10 collèges pourraient être accompagnés chaque année au travers du marché départemental.

L'accompagnement à la maîtrise des usages de l'énergie

Depuis 2015, bien en amont de la crise de l'énergie actuelle, le Département a fait de la question des usages de l'énergie un point d'attention central afin de répondre, d'une part aux défis du changement climatique, et d'autre part aux enjeux économiques induits pour les collèges.

Le collégien est également concerné puisqu'**une action du dispositif Isère collégiens, permet d'accompagner les élèves autour de ce sujet**. Elle leur permet d'étudier la question de l'énergie dans leur collège, d'identifier des dysfonctionnements et de proposer au Département des pistes d'amélioration. Des travaux peuvent ensuite être réalisés dans les établissements. Cette offre Isère collégiens a été renforcée en 2023 afin de mettre en œuvre un véritable cycle autour de ces sujets pour une montée en compétence progressive des élèves, en accordant un rôle plus grand encore aux éco-délégués.

La démarche départementale consiste à donner les clés à l'ensemble des acteurs (collégiens, agents départementaux, équipes des collèges) pour qu'ils puissent s'approprier pleinement le sujet et actionner les leviers d'amélioration à leur disposition, en pilotant leur usage de l'énergie de la manière la plus efficiente.

La démarche prend corps concrètement en 2019, lorsque le Département mène un travail avec un panel de 30 collèges pour élaborer un plan de maîtrise des usages de l'énergie. Ce plan a également été concerté dans le cadre des instances de la gouvernance partagée Département/Éducation nationale.

Depuis 2022, l'aboutissement de ce travail permet de proposer un véritable dispositif d'accompagnement par :

- des **guide pratiques** qui permettent d'appréhender les enjeux techniques des postes de consommations d'énergie et/ou de formaliser les procédures de bon fonctionnement du bâtiment, le tout afin d'agir concrètement pour un usage raisonné de l'énergie.
- **des webinaires participatifs et ateliers d'échange** afin de sensibiliser les agents, faire évoluer les pratiques professionnelles et recueillir les besoins.

Ce dispositif s'est pleinement intégré dans le **plan départemental de responsabilité énergétique adopté en 2023**. Ce dernier a permis, au travers d'une dizaine d'actions clés dédiées aux collèges, de spécialiser et d'approfondir encore plus les actions menées au sein des établissements (réflexions sur une attribution de dotations aux collèges qui serait fonction de l'éco-responsabilité de la gestion de l'énergie ; cartographie de la répartition des rôles de chacun en matière d'énergie afin de responsabiliser et de rendre plus efficaces les actions en la matière ; actions de communication et de sensibilisation renforcées à destination des professionnels, etc.).

L'année 2024/2025 sera l'occasion de renforcer les ateliers d'échanges de pratiques.

Une place toute particulière sera accordée aux agents de maintenance, maillon central du dispositif en matière d'énergie, afin d'esquisser un travail autour d'un référentiel de la maintenance dans les collèges.

Cette année scolaire sera également l'occasion d'élaborer un parcours de formation relatif à la sobriété énergétique (notamment axée sur l'accompagnement au changement). Celui-ci visera tous les métiers de l'éducation, tant au Département qu'à l'Education nationale, afin de poursuivre la construction d'une culture commune sur ces enjeux.

D'ici 2028, le Département entend faire vivre cette démarche globale afin qu'elle se diffuse sur l'ensemble des sites et qu'elle porte concrètement ses fruits en termes de maîtrise des usages.

L'enjeu principal sur ce volet est d'accompagner les professionnels afin qu'ils s'approprient pleinement les mutations en cours et ainsi permettre de faire évoluer durablement les pratiques y compris lorsque la crise de l'énergie sera dépassée. Pour cela, le dispositif continuera d'être construit par les agents pour les agents et ce, de manière concertée entre le Département et l'Education nationale dans le cadre de la gouvernance partagée.

EQUIPEMENTS SPORTIFS AU BENEFICE DES COLLEGIENS

Depuis 2015, et afin de permettre la bonne réalisation des programmes d'éducation physique et sportive des collégiens isérois, le Département verse chaque année **1,1 M€ aux collectivités locales** pour les aider à la construction ou à la rénovation de bâtiments sportifs utilisables par les collégiens (gymnases, salles spécialisées, plateaux sportifs).

Par ailleurs, le Département, dans le cadre du savoir-nager et de la modernisation des piscines couvertes, a mis en œuvre en 2016 **un plan piscine** qui a permis d'engager la construction de 6 nouveaux équipements couverts sur l'ensemble du département : Morestel, Pontcharra, Saint-Egrève, Les Abrets-en-Dauphiné, Bourgoin-Jallieu, Saint-Romain-en-Gal (commune appartenant à Vienne-Condrieu Agglomération).

Chaque projet est soutenu à hauteur de 1 M€ par le Département et 1 M€ par l'Etat.

En 2020, le Département a déclenché une **phase 2 du plan piscine** destinée à accompagner les réhabilitations partielles pour 3 projets dont les travaux permettront d'allonger la période d'ouverture et de répondre aux besoins locaux. Pour chaque projet, en complément de l'aide de l'Etat d'un montant de 0,2 M€, le Département mobilise un budget de 0,4 M€.

Enfin, **le Département accompagne le développement de l'escalade**, activité sportive pratiquée en EPS, en construisant une structure artificielle d'escalade (SAE) dans tous les nouveaux gymnases. Dernières réalisations : les gymnases de Morestel et Champier.

Toujours pour favoriser la pratique EPS et le savoir nager, 1,7 million d'euros sont annuellement consacrés au soutien à la pratique sportive des collégiens (prise en charge des coûts de location des équipements utilisés et/ou coût de transport).

LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SPORTIVE

Dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature, le Département a développé une politique dédiée aux sports de nature avec la mise en place d'activités ouvertes à tous, et œuvre ainsi à une diversification de l'offre sportive en direction des collégiens.

L'Isère compte à ce jour **49 espaces de course d'orientation avec plus de 110 parcours permanents** accessibles aux collégiens et au grand public.

De nouveaux parcours permanents patrimoniaux de course d'orientation ont été réalisés sur les communes de Château-Bernard, Gresse-en-Vercors, Huez, Oz-en-Oisans, Saint-Siméon-de-Bressieux, Sarcenas (Col de Porte), Vienne, Villard-Reculas.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès aux falaises sportives dédiées à la pratique de l'escalade, le Département a décidé depuis 2020 d'en reprendre la gestion et de contractualiser avec les propriétaires privés et publics. Les sites concernés sont inscrits au sein du schéma départemental des sports de nature et pour un certain nombre utilisés par les collèges dans le cadre de l'EPS ou des activités des associations sportives.

La dynamique des Jeux Olympiques 2024 a été une opportunité pour les collégiens de découvrir les valeurs de l'Olympisme, rencontrer des représentants du sport isérois de haut niveau, ambassadeurs du sport en Isère, médaillés olympique et paralympiques, juges et arbitres et participer à des événements sportifs.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le maintien d'un tarif unique de 2 € par repas pour tous les élèves

Depuis la rentrée 2021, les élèves déjeunant dans les restaurants scolaires des collèges publics isérois bénéficient d'un tarif unique : 2 € par repas.

Il s'agit d'une mesure forte en faveur du pouvoir d'achat. L'économie pour les familles est importante, elle peut aller jusqu'à 274 € par an et par enfant (ancien forfait 4 jours). Cette baisse du tarif du repas est répercutée sur le forfait internat (4 collèges disposent d'un internat) qui diminue de 394 € par an.

Le tarif de 2 € bénéficie également aux collégiens scolarisés dans un lycée (3^{ème} prépa-pro, unité de soin étude, etc.) ainsi que ceux domiciliés en Isère et scolarisés dans un Département limitrophe. Pour ces derniers ce sont 210 familles qui bénéficient du dispositif pour une participation qui s'est élevée à 37 000 € pour le Département lors de l'année scolaire écoulée.

En rendant la restauration scolaire plus accessible, le Département contribue à améliorer la santé des collégiens et leur éducation au « bien manger » car le repas pris au collège est parfois le seul repas équilibré et de qualité de la journée. Il s'agit d'un enjeu fort puisque les jeunes adolescents, en pleine croissance, peuvent être concernés par le surpoids et l'obésité. Cette mesure renforce également la continuité pédagogique étant donné que les élèves restent au sein des établissements pendant la pause méridienne, surtout dans les grands centres urbains.

Entre 2022 et 2023, afin d'accompagner l'augmentation de fréquentation constatée dans certains collèges, **le Département a créé 9 postes d'agents intervenant sur tout le temps du repas** en collège ou en cuisine mutualisée afin d'accompagner au mieux la démarche.

Toujours au titre de la facturation, le Département a acté un dispositif (toujours en vigueur à la rentrée 2024) de gratuité du repas pour les élèves ukrainiens ayant fui leur pays. A ce titre, les remises d'ordre effectuées par les établissements sont intégralement prises en charge par le Département pour un coût estimé à 10 000 € par année scolaire.

En 2023, le Département a poursuivi ses actions ambitieuses en matière de tarification puisque désormais l'ensemble des agents des collèges et les agents de l'Education nationale au pouvoir d'achat fragile bénéficient d'un tarif unique de 3 € par repas consommé à la demi-pension du collège.

Pour l'ensemble des mesures précitées, le Département consacre environ 9 M€ annuel, en prenant notamment à sa charge environ 75% du coût d'un repas, estimé à près de 8 €.

La rentrée 2024 est marquée par un maintien de la tarification unique à 2 € pour la 4^{ème} année consécutive.

Afin d'assurer les conditions nécessaires au maintien de cette tarification à 2 € tout en favorisant l'amélioration continue de la qualité de la restauration, le Département engagera dès la rentrée des discussions avec les collèges à cuisine autonomes afin d'adapter le dispositif d'accompagnement financier.

Cette année scolaire sera l'occasion de perfectionner en vue de sa généralisation une application pour tablettes permettant, *via* l'analyse des restes en fin de service, d'accompagner les équipes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. A ce stade cette application a été développée à titre expérimental et testé sur le collège de la Moulinière (Domène).

Vers une alimentation 100% locale ou bio dans les collèges

37 800 repas sont servis quotidiennement dans les 69 collèges desservis par les 8 cuisines mutualisées (CMC) (Echirolles, Saint-Egrève, L'Isle-d'Abeau, Seyssuel, Chatte, Pont-de-Chérucy, La Tour-du-Pin et Voiron), et dans les 22 collèges à cuisines autonomes. Le temps du repas est, pour le collégien, un temps à part entière dans la journée scolaire, temps qui a un impact concret :

- en termes de santé : l'équilibre nutritionnel et le bien manger sont autant de facteurs favorisant la santé des collégiens, sujet particulièrement sensible pour les adolescents de cette tranche d'âge,
- en termes d'éducation : le repas est un temps éducatif à part entière, temps d'ouverture, de découvertes et de sensibilisation (saisonnalité, bien manger responsable, conscience environnementale, vivre ensemble, etc.).

Pour ces raisons, le Département s'emploie depuis 2015, en s'appuyant sur les producteurs locaux et en concertation avec les établissements, à faire de la restauration scolaire un service exemplaire et responsable, au bénéfice des collégiens.

En 2021, la Majorité politique actuelle a pris l'engagement de campagne d'**un recours accru aux produits locaux ou bio** en visant 100% d'approvisionnement local ou bio en 2028. **En 2023, 61% des denrées des CMC sont locales ou bio.**

Pour soutenir la progression des produits locaux ou bio dans les assiettes, le Département déploie des efforts financiers progressifs et conséquents. En 2023, le budget consacré aux denrées pour les CMC s'élève à 8.9 M € permettant de soutenir les filières locales et le recours accru aux produits locaux ou bio tout en prenant en compte l'inflation.

Le Département s'appuie également sur des outils de production dimensionnés, qui permettent la production de repas de qualité et favorisent les conditions de travail des agents. Pour cela, il :

- **restructure les outils de production pour s'adapter aux nouvelles organisations de travail** (plus de productions sur place, des produits plus travaillés, de nouvelles pratiques culinaires, etc.).
- dote ses cuisines de matériels plus ergonomiques et innovants, parfois créés sur mesure en concertation avec les agents.
- **établit des référentiels de bâtiments**, coconstruits avec les agents et qui intègre un volet ergonomie afin que les travaux et les équipements répondent le mieux aux besoins et contraintes des agents départementaux.

Autre facteur de succès de la politique restauration scolaire du Département : l'implication et la professionnalisation constante des agents départementaux. Pour assurer la mobilisation de tous, des sessions de travail sont organisées pour partager une culture commune autour du projet, fédérer les équipes autour d'objectifs communs, coconstruire le plan d'action, échanger entre pairs.

C'est ainsi que lors de l'année scolaire 2023-2024, une journée de séminaire a été organisée avec l'ensemble des collèges à cuisine autonome afin de se doter d'un plan d'actions spécifique autour de l'objectif d'une alimentation 100% locale ou bio. Des sessions de formations concrètes à destination des cuisiniers ont été organisées afin d'accompagner la prise en main ou le perfectionnement dans l'utilisation de matériel (ex : sauteuse, fours, etc.) et de permettre l'échange de pratiques. Enfin, pour donner du sens et rendre plus concrète encore la politique du Département, des visites sont régulièrement organisées chez des producteurs locaux à destination des chefs et responsables de cuisines.

La politique d'achats, autre facteur clé de la réussite du projet, s'adapte en permanence pour assurer l'approvisionnement des cuisines en mettant la qualité au cœur de ses attentes. A ce jour, **23 marchés assurent l'approvisionnement des cuisines mutualisées en pain, fruits et légumes frais de saison, en légumes frais de saison transformés, en produits laitiers, en viande bovine, saucisserie, charcuterie et en volailles, issus de l'agriculture bio et conventionnelle.** Soutenus initialement par le Département, des producteurs locaux ont pu et su se regrouper et s'organiser afin de répondre aux exigences de la restauration des collégiens. Le suivi des marchés départementaux, permet le dialogue constant entre acheteur et producteurs, pour une amélioration continue du service.

Cette politique achat s'axe également autour de **16 marchés départementaux de matériels et mobiliers** qui favorisent les conditions de travail des agents et le bien-être des collégiens. Chacun des marchés (approvisionnement et matériel) fait l'objet d'une concertation avec les agents qui les utilisent.

Pour progresser vers l'objectif d'un approvisionnement 100% local ou bio, de premiers jalons sont posés au travers de plusieurs actions emblématiques :

- pérennisation depuis 2023 dans toutes les CMC d'un « **parcours collégien 100% local ou bio** », chaque jour au moins 1 proposition de chaque composante est locale ou bio. **Tout élève des 69 collèges desservis par une cuisine mutualisée peut donc d'ores et déjà se composer quotidiennement un repas 100% local ou bio.** Ce parcours se déploie progressivement dans les collèges à cuisine autonome.

- **opération « circuit-court »**, conformément à une expérimentation lancée en septembre et octobre 2022, l'ensemble des cuisines mutualisées proposent désormais des repas intégralement locaux ou bio à intervalle régulier (d'1 fois par semaine à 1 fois par mois selon les cuisines). Cette opération ciblée est parfois accompagnée d'actions de sensibilisation menées par les producteurs locaux au sein même des établissements.

Forts du succès de ces deux premiers jalons, pour aller encore plus loin en faveur du 100% local ou bio, le Département a élaboré en concertation avec les agents et les collèges un plan d'action spécifique à déployer sur les mois et années à venir (outils de travail, professionnalisation, politique achat, communication, etc.).

Un plan d'actions spécifique est d'ailleurs dédié aux collèges à cuisine autonome. Le premier jalon pour eux a été de les doter **d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire** leur permettant de suivre le taux d'utilisation de produits locaux ou bio, simplifiant les commandes et la gestion des menus, permettant de suivre le coût du service, etc. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage et de gestion à même de guider ces établissements dans l'atteinte de l'objectif d'un repas 100% local ou bio. Ce déploiement s'est opéré entre septembre et décembre 2023, permettant la formation d'une trentaine d'agents départementaux et autant d'agents de l'Education nationale (adjoints gestionnaires et secrétaires de gestion).

Des moyens conséquents mobilisés pour une restauration responsable de qualité

Au-delà de la qualité des approvisionnements, la restauration responsable et de qualité portée par le Département depuis 2015 s'articule autour de :

- **une restauration centrée sur la satisfaction et la sensibilisation des convives** : satisfaction et bien-être du collégien sont au cœur des enjeux de la restauration départementale. Des animations sont régulièrement organisées par les producteurs locaux permettant aux élèves de découvrir les enjeux des filières agricoles et d'échanger avec les producteurs. Le Département met l'accent sur la communication avec un groupe de travail dédié chargé de produire des supports de sensibilisation et de valorisation de la restauration scolaire responsable (vidéo de producteurs, interviews d'agents de la restauration, quizz pour le temps du repas, supports de mise en valeur des menus, etc.).

- **une restauration labellisée par Ecocert pour sa qualité** avec le label « restauration collective » accordé à toutes les cuisines mutualisées au niveau II, ainsi qu'aux cuisines des collèges de Montalieu-Vercieu, Morestel, La Mure, (Niveau I), et Bourgoin-Jallieu (Pré Bénit, niveau II). Ce label atteste de l'utilisation de produits locaux et bio, du respect de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas ainsi que la prise en compte de la gestion environnementale du repas.

- **une restauration sans plastique** avec la suppression anticipée du plastique prévue par la loi Egalim pour 2025. Depuis la rentrée 2019, est supprimée la vaisselle plastique jetable (utilisée notamment pour la présentation individuelle de certains hors d'œuvre, fromages et desserts). Depuis janvier 2021, les barquettes plastique utilisées par les CMC sont remplacées par des barquettes végétales. Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'un accompagnement auprès des agents des collèges afin de ne pas dégrader leurs conditions de travail.

- **une restauration en pointe dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** puisque le Département est engagé depuis 2015 dans un plan d'ampleur pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans les collèges de l'Isère, maîtriser l'impact environnemental de la restauration, responsabiliser et éduquer les collégiens en tant que futurs citoyens, valoriser la restauration scolaire. Pour cela, tous les agents des collèges ont été formés et les 37 500 élèves sensibilisés.

L'évaluation du dispositif montre le succès de cette opération puisque la moyenne gaspillée est passé de 150 grammes par plateau en 2011 à 73 grammes depuis 2018. Certains collèges affichent même actuellement des résultats inférieurs à 40 grammes.

Ces actions s'intensifient par un accompagnement spécifique des agents en vue d'augmenter leur implication et de valoriser leur rôle pédagogique et d'éducation auprès des convives (phase 2). Désormais la quasi-totalité des collèges est formé.

Des supports de communication sur ce thème ont également été élaborés : un guide des bonnes pratiques « par les agents et pour les agents » et un jeu de 7 familles créé par les collégiens et les services civiques du Département.

D'ici 2028, le Département souhaite recourir de manière encore plus accrue aux produits locaux ou bio afin d'atteindre le 100% sur l'ensemble des établissements. Pour cela, l'expertise des cuisines sera accrue et des plans d'actions dédiés aux CMC et aux cuisines autonomes seront progressivement déployés.

Cette rentrée est marquée par l'élargissement des établissements desservis par une cuisine mutualisée avec l'intégration du collège Le Clos Jouvin de Jarrie.

Cette année scolaire marquera la **concrétisation de plusieurs évènements phares qui permettront de progresser encore en faveur d'une restauration scolaire responsable** visant 100% de produits locaux ou bio en 2028 :

- organisation d'une semaine du goût (14 au 18 octobre) axée sur les approvisionnements locaux ou bio, avec la valorisation de la Tourte de l'Isère ;
- déploiement tout au long de l'année d'une campagne de communication spécifique au sein de tous les collèges pour informer et sensibiliser les collégiens, la communauté éducative et les familles en valorisant la richesse des filières locales et l'importance des métiers des agents départementaux au service du bien-être du collégien.

Afin de poursuivre les efforts de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'année scolaire 2024-2025 sera dédiée à dresser le bilan de la phase 2 du plan de lutte départementale et à co-construire la phase 3.

LE NUMERIQUE EDUCATIF

Soucieux d'accompagner le développement du numérique dans les collèges, **le Département s'engage avec un budget 2024 à hauteur de 6 M €**, en lien étroit avec l'Education nationale, dans la mise à disposition auprès des collégiens d'équipements, d'infrastructures et de services innovants afin de faire du numérique éducatif un vrai levier en faveur de l'éducation et du bien-vivre des collégiens. Le Département s'engage également dans des dispositifs ambitieux tels que Territoires numériques éducatifs et Collège de demain, afin de :

- favoriser la réussite des élèves et participer à réduire les inégalités, grâce à des équipements adaptés à des pratiques pédagogiques innovantes,
- asseoir la citoyenneté numérique dans une société hyper connectée,
- poursuivre l'aménagement des collèges en optimisant les infrastructures et réseaux.

Une politique publique volontariste porteuse d'innovation dans les collèges

Depuis 2015, le Département a élaboré et mis en œuvre un projet ambitieux en matière de numérique éducatif afin d'accompagner les nouveaux besoins émergents en termes d'enseignement et d'apprentissage.

Pour cela, et **dès 2016, le Département a déployé un Plan numérique pour l'éducation**, qui a permis à 33 collèges publics et 3 privés d'être équipés en tablettes numériques (en individuels et classes mobiles) développant ainsi de nouveaux usages (différenciation pédagogique, etc.). Dans la continuité de ce plan et en réponse aux sollicitations des équipes éducatives, la quasi-totalité des établissements a également été dotée en tablettes. Le Département dote également les établissements en matériels innovants : imprimantes 3D, écrans numériques interactifs, etc.

Ce plan a également permis la modernisation des infrastructures. Désormais **100% des collèges disposent d'une couverture Wi-Fi et sont raccordés au très haut débit**.

Avec une volonté constante de proposer des solutions au plus proche des besoins des usagers et répondre aux exigences de l'environnement scolaire, **le Département propose depuis 2020 aux élèves, aux familles et aux établissements un nouvel ENT** (espace numérique de travail) offrant davantage de fonctionnalités au service des apprentissages et de la communication, garantissant plus de stabilité et permettant d'assurer une continuité entre collège et lycée. L'outil actuel est en cours de renouvellement afin d'assurer une solution toujours plus proche des besoins des usagers et pour permettre de répondre aux nouveaux enjeux des apprentissages et de la parentalité.

Poursuivant ses efforts en matière de numérique éducatif jusqu'à la fin de la scolarité du collégien, le Département offre la possibilité depuis 2021 aux collégiens disposant d'une tablette individuelle de l'acheter en fin de scolarité. Ce dispositif emporte une véritable adhésion puisque 2 000 familles en bénéficient annuellement.

Au titre des projets innovants, le dispositif Collège de Demain impulsé à titre expérimental en 2016, **invite à réinterroger l'organisation spatiale et fonctionnelle des espaces** de l'établissement afin d'accompagner la transformation des pratiques pédagogiques et renforcer l'attractivité de l'école, notamment pour les élèves décrocheurs. Pour cela, le Département, en lien avec le collège, recourt à du mobilier innovant (mobilier modulable, etc.) et des équipements numériques et audiovisuels éducatifs (web radio, studio TV, etc.). Ce dispositif induit :

- un attrait pour des possibilités pédagogiques diversifiées : les pratiques évoluent et le rapport entre élèves et enseignants est transformé,
- des équipes majoritairement convaincues même si cela demande de revoir les méthodes d'enseignement.

La rentrée 2024 est marquée par la poursuite et l'amplification des actions de modernisation et d'optimisation des infrastructures en lien avec les transferts de compétences de l'Education nationale vers le Département : mise en place et gestion d'une nouvelle passerelle de sécurité des établissements, évolutions des serveurs administratifs de tous les établissements, internalisation de l'outil de gestion de la flotte des tablettes.

En cette rentrée, le dispositif « Collège de demain », dont le nom sera prochainement modifié, est généralisé à tous les établissements qui le souhaitent, sur présentation d'un projet d'établissement intégrant ce dispositif au service de la réussite scolaire.

Une politique reconnue et encouragée au travers du territoire numérique éducatif

Mis en œuvre depuis 2022 et pour 3 ans, le dispositif Territoire numérique éducatif (TNE), pour lequel le Département est chef de file, participe à la stratégie nationale d'accélération du numérique éducatif, impulsée par l'Etat et financée par la banque des territoires (à hauteur de 8,8 M € sur 4 ans).

Le rôle de chef de file du Département est la reconnaissance de l'expertise et du dynamisme dont il fait preuve depuis 2015 en matière de numérique éducatif. En pleine cohérence avec la politique départementale, ce projet poursuit 3 axes, au profit des écoles, des collèges et des lycées du Département :

- mettre en œuvre et favoriser la continuité pédagogique,
- participer à l'accélération des pratiques numériques,
- réduire la fracture numérique.

Pour se faire, il s'appuie sur **4 volets indissociables : équipements et ressources (pilotes par le Département), formations des enseignants et actions de soutien à la parentalité (pilotes par l'Etat)**. Le projet conçu et porté en Isère par le Département, en partenariat étroit avec l'Education nationale, repose sur plusieurs spécificités :

- la volonté de favoriser l'équité territoriale, en ouvrant le dispositif à tous sans restriction et en facilitant l'acte d'achat notamment pour les communes en proposant des solutions clé en main,
- le souhait d'attribuer des aides au profit d'un réel projet éducatif global dans le cadre d'une démarche innovante ;

Concrètement depuis 2022 et le lancement du TNE, ce dispositif s'est traduit par :

- deux **appels à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des communes** (pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privés) visant à les doter d'un socle numérique minimal au travers de PAC (programme d'action concerté) mobilisant en simultané les 4 volets susmentionnés. Le succès de ces AMI conforte le Département dans sa stratégie d'équité territoriale auprès de tous les acteurs du territoire. En 2 ans, ce sont ainsi **148 communes ou EPCI qui ont présenté une candidature pour un total de 401 écoles**, 165 dossiers ont été validés et 73 dossiers sont en cours d'instruction pour une subvention totale de 2,4 M€ (représentant 50% à 70% de la dépense).
- deux **appels à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des collèges publics** de l'Isère, visant à les doter d'un socle numérique minimal et/ou d'un ensemble webradio d'éducation aux médias afin d'assurer une homogénéité d'équipements sur l'ensemble des établissements. A ce jour ce sont 71 collèges qui ont été retenus comme lauréats pour un **montant total de 2,8 M €** dont 50% financés sur fonds propres du Département.

Désormais grâce au TNE et à la forte mobilisation des équipes pédagogiques, 100% des collèges disposent d'un socle minimal d'équipement numérique capable de répondre aux nouveaux enjeux en termes d'apprentissage et d'enseignement.

La rentrée 2024 est marquée par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dit « accessibilité des apprentissages » axé sur l'inclusion et destiné aux élèves à besoins spécifiques.

Ce sera également l'occasion pour le TNE d'étoffer et d'amplifier l'offre proposée à l'ensemble des familles visées en matière de parentalité. La rentrée permettra, sous pilotage de l'Education nationale et de son opérateur la Trousse à projets, de co-construire avec les professionnels concernés une offre adéquate répondant aux besoins concrets des usagers.

La nouvelle année scolaire sera enfin l'opportunité d'engager, avec l'Education nationale, le travail d'évaluation de ce dispositif qui demeure expérimental et servira d'objet d'étude pour le déploiement de dispositions nouvelles en faveur du numérique éducatif à l'échelle nationale.

D'ici la fin du projet en 2026, le Département vise :

- l'instauration, dans les établissements éligibles de l'Isère, d'un socle numérique éducatif minimal en termes d'équipement, de ressources, de formation ou de parentalité,
- une homogénéité des pratiques numériques éducatives à l'échelle du territoire, en lien avec la réduction des inégalités,
- à construire, au travers de l'expérimentation, un modèle isérois du TNE qui puisse être dupliqué par d'autres collectivités.

LA POLITIQUE JEUNESSE

La politique jeunesse investie depuis 2016 par le Département de l'Isère, dynamise le réseau des différents acteurs du secteur, à l'échelle départementale comme locale. L'action jeunesse prend en compte l'implication de tous les acteurs œuvrant auprès des 11-25 ans et les priorités identifiées pour la jeunesse sur chaque territoire. Elle intervient sur trois champs : la citoyenneté et l'engagement ; la découverte et l'insertion professionnelle ; la coordination des partenaires Jeunesse en l'Isère.

Le déploiement de cette politique se fait en étroite collaboration avec l'Education Nationale, la CAF de l'Isère, la MSA Alpes nord, la Protection judiciaire de la jeunesse, Réseau 38, le CDOSI Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère, le CRAJEP Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, et plus récemment avec Info Jeunes 38, le PRHEJI Pôle Ressource Handicap Enfance Jeunesse de l'Isère, les 16 EPCI - intercommunalités. La convention partenariale réunissant ces partenaires a renouvelé en cette année, l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse coordonnée et menée au plus près des besoins des territoires.

En 2024, le Département confirme son soutien au développement d'actions jeunesse portées par des structures associatives et/ou des collectivités, via les subventions dédiées aux projets jeunesse. Il réaffirme aussi son engagement auprès de la jeunesse en déployant les outils très opérationnels que sont *Isère collégiens*, la Bourse Coup de pouce jeune Isère et la Carte Tattoo.

Avec Isère Collégiens, le Département soutient les projets éducatifs des collèges

Le Département soutient depuis 2016 les projets éducatifs des collèges par un accompagnement financier et technique des projets formulés par les 119 collèges publics et privés sous contrat afin de répondre aux besoins des élèves.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité des enseignements scolaires et visent à éveiller la conscience citoyenne des élèves en cohérence avec les différentes politiques départementales : éducation, jeunesse, sport, culture, environnement et santé.

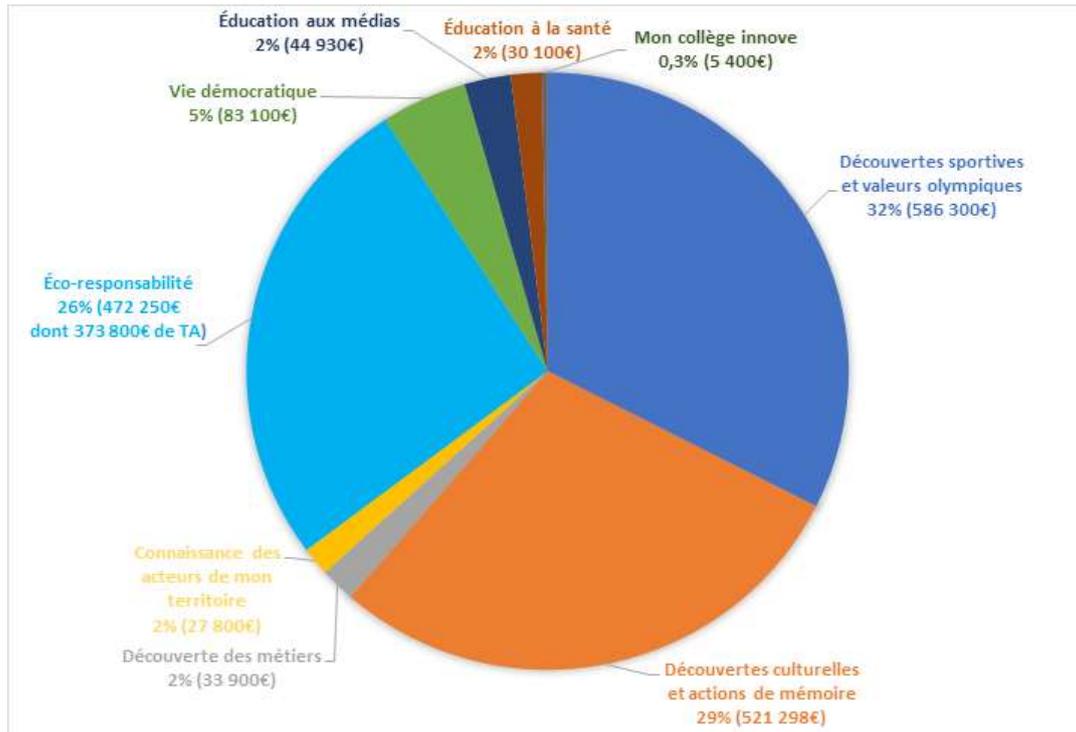
Pour l'année scolaire 2024-2025, 97 collèges publics et 19 collèges privés (116) ont présenté une demande Isère Collégiens afin de bénéficier du dispositif.

A noter : Le Département **finance aussi des interventions directes de ses partenaires** à hauteur de 100 000 € (ex. : Filière interprofessionnelle du Bois, Office national des forêts, Conseil en architecture, urbanisme et environnement, Chambre des métiers). Le dispositif encourage ainsi **la réalisation de projets prenant appui sur les acteurs locaux** insufflant une dynamique territoriale de proximité.

Un budget de 1,8 M€ financera 656 projets sur l'année scolaire 2024-2025. Les subventions de ces projets sont versées directement aux collèges. Elles couvrent des dépenses de transport, d'intervenant, de billetterie et d'hébergement. Le montant moyen de l'aide Isère Collégiens est d'environ 17 603 € pour un collège public et 8 199 € pour un collège privé.

En 2024-2025, 6 projets ont été retenus au titre d'une expérimentation sur une alimentation équilibrée et responsable.

Répartition 2023-2024 des crédits alloués aux collèges par thématique Isère Collégiens



La bourse « Coup de pouce jeunes Isère » pour soutenir les initiatives des jeunes

Le Département de l'Isère et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère (CAF38) se sont fixés pour objectif de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de valoriser les projets qu'ils portent. Ces objectifs communs s'inscrivent dans la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CAF38 et dans le cadre du Plan jeunesse du Département.

Un partenariat développé entre acteurs forts des politiques jeunesse en Isère

En 2022, répondant à l'un des objectifs de l'axe jeunesse du schéma départemental des services aux familles (SDSF) visant à « rendre davantage visibles les dispositifs de soutien des projets jeunes et travailler leur articulation », le Département et la CAF38 se sont unis pour proposer « **Coup de pouce jeunes Isère** ».

Cette bourse aux initiatives jeunes a pour objectifs de :

- favoriser l'autonomie des jeunes,
- accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société,
- rendre les territoires isérois plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes,
- proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur les territoires.

La bourse « Coup de pouce jeunes Isère » permet d'apporter un soutien financier pour la réalisation de projets - individuels ou collectifs - portés par des jeunes Isérois âgés de 11 à 25 ans, au bénéfice des jeunes eux-mêmes ou d'un intérêt général.

Afin de soutenir les jeunes au plus près de leurs réalités, il existe deux types de projets :

- **les projets accompagnés** : les projets collectifs à l'initiative des jeunes, accompagnés par une structure (association, collectivité, etc.) qui les soutient dans l'élaboration de leur projet et qui assure la gestion administrative et financière de la bourse,
- **les projets autonomes** : les projets individuels ou collectifs à l'initiative des jeunes, portés de manière autonome en tant que personne physique ou au nom de leur association,

La bourse s'adresse donc directement aux jeunes et constitue un support aux politiques jeunesse menées sur les territoires, en proposant un levier d'action concret pour les acteurs de terrain, dans la mise en œuvre de leurs accompagnements.

En 2023, dans la continuité du travail de simplification et de visibilité, les deux institutions ont décidé de développer une plateforme dédiée au dispositif : coupdepoucejeunesisere.fr.

En décembre 2023, CAF et Département de l'Isère ont adopté une nouvelle structuration du dispositif pour l'édition 2024, qui répartie la gestion et le financement de chacune des institutions par typologie de projets : les projets accompagnés par la CAF et les projets autonomes par le Département de l'Isère. Ces nouvelles modalités maintiennent les ambitions partenariales sur le dispositif, et veillent à garantir la simplicité et la lisibilité du dispositif auprès des jeunes isérois.

La bourse en quelques chiffres :

	2022	2023	2024
Nombre de projets soutenus <i>(Nombre de jeunes mobilisés)</i>	72 <i>(549 jeunes)</i>	84 <i>(470 jeunes)</i>	94 <i>(550 jeunes)</i>
Budget total réalisé	174 430 €	203 738 €	207 363 €
<i>Dont CAF</i> <i>(Projets Accompagnés)</i>	76 961 € 47 projets	65 514€ 35 projets	102 590 € 43 projets
<i>Dont Département</i> <i>(Projets Accompagnés et Projets Autonomes)</i>	97 465 € 55 projets 31 projets accompagnés/ 51 926 € 24 projets autonomes/ 43 259 €	138 224 € 72 projets 33 projets accompagnés/ 58 014 € 39 projets autonomes/ 80 210 €	104 773 € 51 projets 17 projets de jeunes réunis en associations / 40 573 € 34 projets de jeunes portés en leur nom propre / 64 200 €

L'édition 2024 de la bourse conforte l'intérêt des jeunes isérois pour le dispositif et leur dynamisme à initier des projets divers. A noter :

- 22 % de projets instruits en plus et près de 12 % de projets soutenus en plus,

- l'augmentation importante des projets autonomes présentés et le besoin des jeunes de bénéficier de conseils pour structurer leur projet, reste encore pour cette édition de la bourse un axe de travail à poursuivre.

« L'internat, pourquoi pas ? », outil de prévention pour les jeunes en difficulté

Depuis 2018, la démarche « L'internat, pourquoi pas ? » (« L'IPP? ») soutient annuellement, environ 160 jeunes et leur famille, vivant ponctuellement des situations délicates. Il s'agit d'accompagner les 11-18 ans qui ont exprimé un besoin d'aide à leur famille, à un travailleur social, à un membre de la communauté éducative. Ce soutien est centré sur leur projet personnel, qui prend appui sur une scolarité en collège ou lycée/LEAP. La démarche se caractérise par la présence régulière d'un moniteur éducateur dans chaque internat, que le Département finance.

Répartis sur 5 territoires isérois, 6 établissements scolaires avec internat sont concernés, dont les collèges publics Raymond Guelen à Pont-en-Royans et du Trièves à Mens, le collège privé sous-contrat Saint-Joseph à La Mure.

L'expérimentation menée en 2018, puis son déploiement à compter de 2019, ont montré que les jeunes retrouvent un contexte favorable à leur épanouissement et de la motivation dans leurs apprentissages. Chaque année scolaire est jalonnée de réussites en termes de prévention par

rapport à des situations complexes (*souffrance psychologique, alcoolisation, carence éducative, comportement difficile, fugues, conduites à risques, décrochage scolaire partiel ou complet*) : la prise en charge efficace résulte de la compétence de professionnels constitués en réseau de proximité.

La démarche "L'IPP?" correspond donc à un accompagnement individuel (*aide aux devoirs, temps d'échanges le soir ou en journée*) et collectif (*ateliers pâtisserie, graff, séances sophrologie, sorties sportives ou culturelles*). Concrètement, elle permet de proposer un lieu neutre où le jeune est loin physiquement et psychiquement de ses problématiques familiales. Un lieu où le jeune trouve écoute et soutien. "L'IPP?" permet aussi de fédérer les acteurs et les moyens pour apporter aux jeunes et à leur famille un renfort socio-éducatif concerté et de qualité.

En complément, le Département **finance annuellement les projets éducatifs d'internat** à hauteur de 70 000 €. Cette aide prend en considération pour chacun, d'une part, le nombre d'internes et la localisation de l'internat, et, d'autre part, leur projet éducatif, en lien avec la labellisation "Internat d'Excellence" de l'Education nationale. Les 3 bénéficiaires sont les collèges publics Raymond Guelen à Pont-en-Royans, et du Trièves à Mens, et le collège privé sous-contrat Saint-Joseph à La Mure.

D'ici 2028, le Département souhaite déployer cette démarche dans d'autres internats scolaires volontaires, avec des moyens humains et financiers dédiés. Il poursuit ainsi son soutien aux jeunes en difficulté transitoire et à leur famille, hors dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, en les accompagnant de manière individuelle dans un contexte ordinaire.

LA CARTE TATTOO ISERE

Le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, lançait en 2022 un nouveau dispositif : la carte Tattoo Isère, **permettant à tous les élèves isérois ou scolarisés dans un collège isérois de bénéficier d'une cagnotte de 60 €** pour l'inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique à l'année.

Pour les élèves dont le quotient familial est inférieur à 1 200 €, cette **cagnotte départementale est bonifiée à hauteur de 60 € par la Caf de l'Isère** pour une inscription à des activités culturelles ou artistiques, soit une cagnotte totale de 120 €.

Les démarches du dispositif précédent, le Pack'Loisirs, ont été largement simplifiées pour les bénéficiaires comme pour les partenaires.

La carte Tattoo, gratuite, est aujourd'hui plébiscitée : 43 008 collégiens en ont bénéficié en 2022-2023 et **46 806 collégiens en 2023-2024**.

Les collégiens peuvent utiliser leur carte Tattoo Isère chez les structures partenaires et pour les dépenses éligibles du dispositif : activités sportives, culturelles ou artistiques annuelles et dépenses de librairie et sorties culturelles dans la limite de 10 €/an.

Des bons plans seront proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère : offres spéciales, réduction, gratuité.

Pour devenir partenaires, les associations et autres structures peuvent effectuer leur inscription en ligne depuis le site isere.fr. Les partenaires, une fois le compte validé par le Département, peuvent :

- réaliser les transactions depuis leur espace partenaire ou l'application Smart TPE Tattoo Isère ;
- proposer des bons plans aux collégiens (avantages, réductions...).

A savoir : la carte Tattoo est **désormais accessible en version dématérialisée sur l'application Tattoo Isère**.

Le dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2024-2025, de manière automatique pour les élèves passant dans un niveau supérieur au collège, et sur demande *via* Isère Connect pour les nouveaux bénéficiaires (entrants en 6^{ème}, collégiens fraîchement isérois et bénéficiaires n'ayant pas fait la demande l'année passée).

Dans le détail, la cagnotte « librairies et sorties culturelles » est elle aussi maintenue : 10 € utilisables dans les librairies, les salles de spectacles, les cinémas Arts & essais, les musées, les centres d'arts, en billetterie (festivals culturels...).

L'EVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE

En Isère, la capacité globale des collèges est supérieure de 6 000 places au nombre d'élèves, soit l'équivalent de 10 collèges vides. La situation varie selon les secteurs géographiques : l'agglomération grenobloise est par exemple en surcapacité (l'équivalent de 3 collèges vides) alors que certaines zones du centre/nord Isère sont plus en tension. Dans un même secteur géographique, elle varie aussi entre établissements.

Globalement la surcapacité est durable : en 2030 elle devrait encore atteindre 4 500 places dont 2 000 sur l'agglomération grenobloise, ce qui justifie une grande prudence dans la création de places supplémentaires et un travail prioritaire sur l'ajustement de la carte scolaire des collèges.

Le Département s'est donc fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés,
- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs,
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

L'amélioration de la mixité sociale et scolaire

La mixité sociale dans les établissements scolaires a un impact fort sur l'apprentissage et le comportement des élèves. L'enjeu de favoriser la mixité sociale et scolaire dans les collèges publics du département est donc de taille puisque la mixité joue un rôle majeur dans la construction de la société de demain.

Dans cet objectif, le Département de l'Isère souhaite expérimenter des actions visant à améliorer cette mixité dans les collèges publics du Département, en concertation avec l'Education nationale, l'ensemble de la communauté éducative, les communes, et les autorités organisatrices du transport.

Depuis le mois de mai 2024, le Département et l'Education nationale ont engagé le projet VIDA, une démarche expérimentale concertée pour l'amélioration de la mixité sociale et scolaire dans les 6 collèges publics des communes de L'Isle-d'Abeau et Villefontaine.

Le Département a réuni les équipes de direction des collèges, des représentants d'élèves, de parents d'élèves, de professeurs, les directeurs des écoles primaires, les communes, et la CAPI (au titre du transport scolaire).

Plus de 100 personnes ont ainsi participé à 6 rencontres pour partager leurs représentations de la mixité sociale et scolaire : ce qui peut inquiéter ou faire peur, ce qu'on pourrait changer, ce que chacun aurait à gagner à ce que la mixité soit plus grande dans chacun des 6 collèges.

Deux autres sessions de 6 réunions se tiendront en 2024-2025 (automne et hiver) pour partager un diagnostic du territoire, dégager les enjeux à traiter collectivement et aboutir à un plan d'actions multi-partenarial qui pourra inclure des mesures relatives à l'attractivité des établissements, à la sectorisation, ou toute autre action que les participants souhaiteront expérimenter.

L'OUVERTURE DES COLLEGES EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE : LA SALLE SUR DEMANDE

Depuis 2015, le Département souhaite optimiser l'utilisation des 700 000 m² de locaux scolaires inutilisés hors temps scolaire (gymnases et plateaux sportifs, amphithéâtres, salles de musique, salles banalisées, etc.) et en faire des lieux ouverts à la vie culturelle et citoyenne locale.

Dès 2017, sont esquissées les grandes orientations de La Salle Sur Demande, plateforme mettant en relation l'offre de locaux de collèges hors temps scolaire et la demande des acteurs du territoire en recherche d'espaces. L'outil est développé techniquement, en concertation avec 10 établissements pilotes et quelques associations entre 2018 et 2020.

Pour que le dispositif soit le plus efficient, des travaux « d'indépendance des collèges » sont lancés en 2021 dans les établissements afin de rendre accessible les locaux de manière indépendante et moderne (système de contrôle d'accès performant, gestion du système de sécurité incendie, etc.).

Le dispositif d'abord expérimenté par 7 collèges est désormais déployé auprès de tous les collèges, **le conventionnement et la gestion de l'occupation hors temps scolaire sont désormais entièrement dématérialisés.**

L'outil évolue continuellement afin de répondre aux besoins locaux. Ainsi depuis 2023, il a été étendu aux gymnases des collèges ainsi qu'aux 13 Maisons de Territoires qui maillent le Département. A ce jour, une cinquantaine d'espaces sont disponibles dans tout le Département constituant un vrai levier pour le tissu associatif local.

Ce projet, unique en France, poursuit des objectifs d'innovation et d'équité territoriale en :

- offrant aux acteurs du territoire de nouveaux lieux de pratiques artistiques et culturelles, de formation ou d'éducation populaire,
- ouvrant davantage encore le collège sur son environnement, en favorisant son ancrage territorial en tant que ressource,
- simplifiant les procédures par une numérisation du service (conventionnement en ligne, signature électronique, paiement en ligne, automatisation de la programmation du contrôle d'accès).

La qualité de ce projet est pleinement reconnue sur le plan national :

- il a fait l'objet entre 2021 et 2024 d'un financement à hauteur de 700 000 € et d'un accompagnement technique par l'incubateur numérique des territoires porté par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Grâce à ce partenariat, l'outil a été déployé à l'échelle nationale sous la forme « espace sur demande », le Département est membre de la Gouvernance de ce projet à l'échelle nationale, les deux projets s'enrichissant l'un l'autre.
- en 2022, le projet est retenu parmi 180 projets et lauréat du prix Territoria d'or, catégorie « Pilotage / Evaluation des politiques publiques » décerné par l'observatoire Territoria, prix à rayonnement national qui récompense les bonnes pratiques innovantes dans le champ de l'action publique locale.

L'outil étant désormais déployé à l'ensemble des collèges de l'Isère, les opportunités pour les associations locales sont décuplées sur tout le territoire. La rentrée scolaire, synonyme de nouvelle saison associative sera ainsi l'occasion de renforcer la communication à grande échelle et la visibilité de La Salle Sur Demande auprès du monde associatif afin d'accompagner toute association qui en exprime le besoin.

Le déploiement généralisé permettra également de consacrer l'année à venir à la formation de tous les collèges qui entrent dans le dispositif.

D'ici 2028, le Département vise :

- un renforcement de l'offre disponible de locaux afin de répondre aux enjeux du tissu associatif local et ainsi répondre pleinement aux enjeux d'équité territoriale ;
- une poursuite du travail étroit avec l'ANCT afin de faire converger les intérêts de la Salle sur Demande en Isère et le dispositif national Espace sur demande.

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'EDUCATION

L'entretien des collèges

Depuis 2015, le Département a mis au cœur de ses préoccupations la qualité de vie au travail des agents des collèges et la reconnaissance de leur rôle au sein de la communauté éducative des collèges.

Ce sont près de **900 agents départementaux** qui travaillent dans les collèges au service des élèves et des personnels de l'Education Nationale dans les domaines de l'accueil, la restauration, la maintenance et **l'entretien général des locaux**.

Le nettoyage des locaux représente 70 % de l'activité hebdomadaire des agents des collèges. Ces métiers génèrent des activités physiques, gestes répétitifs et ports de charges récurrents.

Au regard de ce contexte, le Département a décidé la mise en place d'un Plan départemental d'Amélioration des Conditions de Travail pour l'activité Entretien des collèges (PACTE) qui agit sur l'environnement de travail, place l'agent au cœur de l'action et associe l'ensemble de la communauté éducative. Concrètement, ce plan améliore les conditions de travail, favorise le maintien dans l'emploi, prévient les risques professionnels, professionnalise durablement l'activité d'entretien et valorise le travail des agents.

Un des axes forts de ce plan réside dans le déploiement d'une nouvelle technique d'entretien, la pré-imprégnation, plus favorable tant du point de vue de la qualité de service que des conditions de travail des agents.

Pour ce faire, depuis 2021, un plan en 6 modules est déployé au sein des collèges. Ces modules consistent en un état des lieux des travaux à réaliser dans les locaux, un accompagnement renforcé des agents, une sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative et l'établissement d'un plan d'actions spécifique à chaque établissement.

A ce jour :

- 90 collèges sur les 96 concernés sont entrés dans la démarche en ayant réalisé au moins 1 module,
- 640 agents ont été complètement accompagnés et formés sur 4 modules au sein de 64 collèges,
- 30 collèges ont bénéficié de l'ensemble des 6 modules du plan.

Il s'agit là d'un investissement fort du Département qui a mobilisé depuis le début de ce plan près d'1,5 M € répartis entre les actions de formation, la réalisation de travaux et les achats de matériel soit 1 800 € par agent ayant bénéficié du PACTE.

Ce PACTE rencontre un véritable succès et a de réelles répercussions sur les conditions de travail des agents puisqu'un premier bilan sommaire démontre une satisfaction globale d'environ 90%.

La rentrée 2024 est marquée par l'entame de la dernière année prévisionnelle du déploiement de la pré-imprégnation qui permettra de couvrir l'ensemble des collèges. Au terme de cette année scolaire, l'ensemble des agents d'entretien des collèges départementaux auront donc été formés et accompagnés permettant de fait, une amélioration des conditions de travail de tous

D'ici 2028, le Département entend amplifier la démarche incarnée par le PACTE en dotant les établissements et les agents départementaux d'outils et de process à même d'assurer l'amélioration continue des conditions de travail sur le long terme et ainsi de permettre d'installer les effets positifs du PACTE dans la durée.

Plus concrètement, il s'agira :

- d'établir en faveur des agents un plan de formation et de sensibilisation pour les nouveaux arrivants et de mettre en place des mécanismes de formation continue et d'évaluation continue de la démarche, afin de permettre son ajustement en fonction des besoins concrets des agents.
- d'accompagner les établissements au travers de la co-construction d'outils d'aide au pilotage de la fonction entretien (appui à la définition des besoins, aide à l'organisation de l'activité, protocoles divers, charte de bonnes pratiques, etc.).

Des personnels pour les collèges accompagnés, formés et associés à l'élaboration de projets ou aux réflexions transversales internes

Depuis 2015, la collectivité s'attache à valoriser et à accompagner dans leur métier et leur évolution professionnelle la communauté des 900 agents rattachés aux 13 services éducation des directions territoriales. Ces agents œuvrent quotidiennement au service des collégiens en assurant les missions de l'entretien, de la restauration, de la maintenance et de d'accueil. Ils évoluent dans les 97 collèges, les 8 cuisines mutualisées du Département ou dans des équipes mobiles constituées à l'échelle des territoires.

Ces agents bénéficient chaque année :

- des **formations réglementaires** pour la plupart obligatoires pour l'exercice de certaines missions (formation préparatoire au permis de conduire, habilitation électrique, travaux en hauteur, sécurité incendie, remise en température en restauration, etc.),
- des **formations relatives à la stratégie départementale et l'évolution des métiers** (accompagnement des agents dans le déploiement de la pré-imprégnation, sauveteurs secouristes du travail SST, prévention et secours civiques PSC, bonnes pratiques en hygiène alimentaire BPH, gestion des conflits et agressivité à l'accueil, outils bureautiques, lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire).

En 2023, la collectivité a enregistré un peu plus de 800 départs en formation pour les agents des collèges.

Parmi les formations proposées, les « Itinérantes » sont des temps forts conçus par et pour les agents des collèges à travers une démarche participative consolidée et incarnée par l'animation d'un comité de pilotage associant 50 % d'agents des collèges. Un moment privilégié d'échange et d'information des agents des collèges tant au niveau de l'accompagnement au développement des compétences, de la prévention, de l'évolution professionnelle, de la mobilité etc...

Conçues de manière conviviale, ces journées « itinérantes » répondent à plusieurs objectifs : favoriser la cohésion d'équipe à travers des activités culturelles, sportives ou de bien-être, mais aussi soutenir le management opérationnel des services éducation des territoires en valorisant les talents et les métiers des agents, et en partageant les enjeux professionnels des différentes missions des agents.

De 2018 à 2022, un premier cycle de rencontres annuelles a répondu avec succès à l'intention exprimée par le Département de « **Valoriser le rôle des agents des collèges et construire, ensemble, leur place dans un environnement pluriel, au sein de la collectivité, en interface avec l'Education nationale et dans les établissements** ». Depuis 2023, l'intention du nouveau cycle co-construite par les membres du comité de pilotage vise à « **Soutenir des agents responsables, porteurs de valeurs, et acteurs de leurs métiers** ». De sorte que l'organisation des journées itinérantes évolue vers une offre encore davantage laissée à la libre circulation et choix des agents.

Une action marquante issue de cette dynamique collective a été en 2021 l'opportunité de réaliser une bande dessinée dédiée à la mise en valeur des métiers des agents des collèges, : « *Dans l'ombre et la lumière. Au collège, le quotidien ordinaire d'agents extraordinaires* », conçue à partir de témoignages et d'anecdotes vécues par les agents. Cet ouvrage réalisé de manière très qualitative illustre avec humanité le rôle de tous ces agents auprès des collégiens en tant que membres à part entière de la communauté éducative du collège. C'est également un outil qui permet de diffuser des messages clés de coopération et de respect de ces agents auprès de la communauté éducative et des élèves.

Lors des journées « **Itinérantes** » des **8, 9 et 10 juillet 2024, la mise en place d'ateliers dédiés à l'expression des valeurs professionnelles** a permis de réaliser une fresque collective présentée à l'issue de chaque journée. En effet, les agents ont tous été invités à échanger autour des valeurs importantes de leur métier et ont ainsi pu réfléchir collectivement à ce qui pouvait être essentiel pour eux pour être au service des collégiens dans les meilleures conditions. En parallèle, les agents ont pu participer à différents « ateliers flash » proposés par leurs collègues des différents services des directions associées à l'évènement (Direction des ressources Humaines, services Moyens des collèges). Les thématiques abordées cette année dans ces ateliers couvraient le champ de la santé

et du bien-être au travail (prévention de l'usure professionnelle, équipement de sécurité, relations au travail et échauffements corporels). Les thématiques d'ordre Ressources Humaines restent au cœur des informations accessibles lors de ces journées avec des ateliers dédiés à la prévoyance, la préparation de sa retraite, son parcours de formation ou de mobilité au sein de la collectivité. L'accent a aussi été mis autour des enjeux de restauration, d'ergonomie du matériel et de la vaisselle, le tout au service de la juste portion dans l'assiette des élèves. Enfin, la préoccupation environnementale a été mise en valeur à travers la présentation du projet des cours oasis que le Département va déployer dans le cadre des aménagements des collèges isérois sur les prochaines années.

Les agents des collèges sont tout au long de l'année associés aux instances de travail dans lesquelles le Département et l'Education nationale coconstruisent les actions répondant aux enjeux de l'éducation : suppression du plastique dans les cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire, évolution des techniques d'entretien, conception des référentiels, etc.

Enfin, la sensibilisation à la prévention des risques musculosquelettiques par l'organisation dans le cadre de leur travail de séances de « sport-santé » intégrant des échauffements et des étirements reste une orientation importante dans la politique RH du Département, avec de plus en plus d'équipes d'agents engagés dans cette dynamique tout au long de l'année scolaire.

La rentrée 2024 est marquée par la poursuite de la sensibilisation des agents aux enjeux énergétiques, de la prise en compte du bien-être au travail et d'une volonté toujours affirmée d'associer les agents en tant que membres de la communauté éducative aux réflexions et propositions sur les sujets importants qui impactent leur travail.

Une politique éducation engagée en partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique et les chantiers éducatifs

Depuis 2015, le Département assure tout à la fois son rôle d'employeur soucieux de l'amélioration continue des conditions de travail de ses agents et son rôle pilote en matière d'insertion des personnels éloignés de l'emploi.

Pour ce faire, et dès 2017, afin de contribuer à la continuité de service au sein des collèges, le Département de l'Isère fait le choix de compléter son dispositif interne de renfort des agents par la mobilisation de prestations confiées à des structures et associations intermédiaires iséroises (structures d'insertion par l'activité économique), en lien avec la politique d'insertion des allocataires du RSA.

L'année scolaire qui vient sera l'occasion de mener un travail étroit entre le Département, les collèges et les associations intermédiaires afin de :

- structurer à l'échelle départementale l'accueil et le mentorat des personnels mis à disposition,
- renforcer l'accompagnement des agents départementaux qui accueillent les personnels mis à disposition,
- rendre plus qualitatif encore l'offre faite par le Département en la matière (renforcer la logique de parcours des agents mis à disposition, amélioration de la formation, etc.).

Des achats mutualisés pour plus de qualité et un coût moindre

Le Département pilote un groupement d'achats permettant aux collèges d'accéder à des services et des fournitures nécessaires à leur fonctionnement tels que denrées alimentaires, produits d'entretien, photocopieurs, matériels divers, maintenances des équipements, etc. 87 collèges utilisent ces marchés qui permettent par le regroupement des achats d'obtenir des prix compétitifs, une qualité renforcée et une optimisation de la relation entre acheteurs et prestataires.

Depuis 2023, ce groupement est complété par la centrale d'achats du Département de l'Isère (CADI). Ce nouvel outil, qui a vocation à remplacer le groupement d'achats à termes, vise un objectif de mutualisation en vue de la massification des achats et entend accompagner les acteurs du territoire en les faisant bénéficier de l'expertise de sa politique achat. Cette centrale est ouverte aux collèges et lycées isérois, aux communes et à toute autre structure intéressée (MECS, EHPAD, etc.) de l'Isère.

Dans une première phase, seuls des marchés de denrées alimentaires seront ouverts au sein de cette centrale d'achats.

A ce jour, 31 établissements scolaires et communes ont adhéré à la CADI. Ils bénéficient déjà de 4 marchés (légumes et pommes de terre biologique ; fruits biologiques ; produits laitiers biologiques ; saucisserie, charcuterie à découper et produits traiteur), auxquels s'ajouteront courant octobre 6 marchés supplémentaires de légumes, fruits et produits laitiers conventionnels.

Fort du succès de la première année de la centrale d'achats, l'année scolaire 2024/2025 sera marquée par l'accélération du nombre de marchés disponibles au sein de la CADI avec l'intégration de 6 nouveaux marchés.

Afin de faire de la CADI un outil réellement au service des collèges, cette année sera également l'occasion de construire et d'animer le réseau des collèges adhérents de la CADI. Ce réseau pourra être un lieu de recueil des besoins, de co-construction de l'offre disponible au sein de la CADI et d'échanges de pratiques.

D'ici 2028, le Département souhaite intégrer progressivement la plupart de ses marchés d'approvisionnement en denrées au sein de la centrale d'achat afin d'en faire un outil fort d'une politique achat ambitieuse et de mettre cet outil au service du territoire. En parallèle, il portera une attention particulière à l'accompagnement de l'ensemble des adhérents afin que cet outil réponde à leurs besoins concrets.

En fonction des retours d'expériences, le Département pourra envisager d'intégrer des marchés d'autres secteurs d'activité dans cette centrale.

LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES HANDICAPES

Le transport scolaire interurbain est depuis la rentrée 2023 totalement géré par la Région, y compris les inscriptions au service. Les autorités organisatrices de mobilités restent compétentes dans leur territoire.

La prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TSEH) reste une compétence exercée par le Département qui propose différents types d'aide afin de faciliter le parcours scolaire et l'autonomie des élèves et étudiants en situation de handicap en leur donnant toutes les chances de s'insérer dans la société par une éducation adaptée :

- remboursement des frais de transport en commun, quel que soit le réseau emprunté, dans l'objectif de favoriser l'inclusion et l'acquisition de l'autonomie des élèves chaque fois que cela est possible,
- à titre expérimental depuis février 2023, et sur la base du volontariat des familles, la mise à disposition d'accompagnateurs pour prendre les transports en commun, en substitution du transport adapté,
- remboursement des frais kilométriques permettant aux familles de transporter leur enfant suivant leur emploi du temps spécifique et donc de réduire les temps d'attente et de trajets,
- transport adapté groupé si aucun des autres types d'aide ne peut être mobilisé par la famille.

Pour **l'année scolaire 2023-2024**, le transport adapté groupé est resté le type d'aide majoritairement sollicité par les familles, ce qui a représenté la **mobilisation de plus de 160 transporteurs** pour effectuer les trajets scolaires d'environ **1 600 élèves via plus de 650 circuits**, pour un **budget de plus de 14 M€**. Plus de **450 bourses** ont été versées pour un **budget de l'ordre de 375 000 €**.

Afin de favoriser encore davantage les actions allant dans le sens de l'inclusion des élèves, l'expérimentation de mise à disposition d'accompagnateurs va être prolongée durant l'année scolaire 2024-25. Elle devrait permettre de couvrir plus largement le Département : des accompagnements seront également proposés dans les agglomérations de Voiron, Bourgoin, Vienne, le Grésivaudan, en plus de l'agglomération grenobloise. Pour favoriser le recensement de nouvelles familles volontaires, une jeune collégienne accompagnée sur l'année 2023-24 témoigne avec sa mère, à travers une vidéo en cours de réalisation. Les partenaires du Département et en particulier l'Education Nationale ont également été sensibilisés à ce projet afin que les familles puissent être plus largement orientées vers cette modalité d'aide.

Toutes les informations utiles à l'inscription des familles sont disponibles sur le site www.isere.fr (**rubrique aides-subventions / personnes handicapées**).

Pour la rentrée 2024, les familles peuvent faire leur demande depuis le 22 mai, *via* la plateforme en ligne Isère Connect. Afin de favoriser cette modalité d'inscription en ligne, la date butoir pour faire sa demande a été fixée au 7 juillet 2024 et des médiateurs numériques ont été formés en territoire pour accompagner les familles qui le souhaiteraient. Le formulaire papier reste disponible pour les familles peu familières à l'outil numérique. La demande doit, en ce cas, être envoyée par courrier ou déposée dans l'une des Maisons du Département au plus tard le 30 juin 2024. Un sondage sera envoyé à tous les bénéficiaires fin septembre afin d'identifier les freins restants et leviers disponibles pour favoriser encore davantage l'usage du service en ligne.

L'année scolaire 2024-25 devrait permettre, par la consolidation des expérimentations en cours, de confirmer la démarche visant à accompagner encore davantage les familles vers l'inclusion et l'autonomisation des jeunes. Ce travail pourra également inclure les associations qui œuvrent dans le domaine du handicap afin de partager les enjeux stratégiques de la démarche.

